

# SEANCE DU 3 JUILLET 2019

## MAIRIE DE RULLY

Le conseil municipal ordinaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie le trois juillet deux mille dix-neuf sous la présidence de Marc PLASMANS, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 13  
Présents : 9  
Votants : 12

PRESENTS : Mesdames Karine HEURTEUR, Viviane TONDELLIER,  
Messieurs Marc PLASMANS, Daniel DUCHAUFFOUR, Jean-Jacques CARRARA, Jean-Claude CARBONNIER, Thomas POLLET, Dominique PINCEMAILLE, Jean SIROT

ABSENTS EXCUSES : Madame Sophie TORDEUR (pouvoir Mme Karine HEURTEUR)  
Madame Catherine HOUET (pouvoir M. Marc PLASMANS)  
Madame Sophie DURAND

ABSENTS NON EXCUSES : Monsieur Thomas PINCEMAILLE

Convocation du 26 Juin 2019

Monsieur Thomas POLLET est élu secrétaire de séance.

### **Indemnité représentative de logement des instituteurs**

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur le taux de progression de l'indemnité de logement des instituteurs, sachant que la commune de Rully n'est pas concernée.

Le taux d'évolution de l'indice des prix étant de 0.9% sur les 12 derniers mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et ce à l'unanimité des membres présents et représentés retient le taux de 0.9%.

### **Personnel Communal**

1. **Formation** : Monsieur le Maire informe que Madame LICETTE Stéphanie, agent de la commune pour la Poste, va effectuer une formation générale de secrétariat de mairie à hauteur de 3 jours par mois pendant 5 mois. Ceci devrait lui permettre de remplacer Madame DUTERTE Gwendoline lors de ses congés.
2. **Créations de poste** :
  - Monsieur le Maire précise au conseil que Madame Audrey POTTIER est en disponibilité à compter du 30 juin 2019. Madame Sandy PAGE la remplacera poste pour poste à compter du 1<sup>er</sup> Août 2019. Un CDD de 1 an sera signé. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et ce à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à créer le poste et l'autorise à signer un contrat de travail à durée déterminée.

- Monsieur le Maire précise que Madame PAILLER partira à la retraite le 31 Juillet 2019. Madame Muguette GUERBET la remplacera et signera un avenant au contrat de travail pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

Pour remplacer Madame GUERBET, Madame HEURTEUR et Monsieur PLASMANS ont rencontré des candidats. Il est proposé au conseil municipal de créer le poste de Madame CREVEL Angélique pour la cantine et le ménage de certains locaux pour une durée hebdomadaire de 12h00.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et ce à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à créer le poste et l'autorise à signer un contrat de travail à durée déterminée du 1<sup>er</sup> septembre 2013 jusqu'au 31 août 2020.

3. **IFSE :** Dans le cadre du RIFSEEP, la commune avait décidé de verser les primes des agents semestriellement.

Après débat, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'allouer une prime à certains agents de la commune.

### **Chemin du château d'eau**

Après débat il est décidé :

- De faire établir des devis pour améliorer le chemin entre le château d'eau et le hangar agricole.
- A l'issue de ces travaux, d'interdire le chemin dans les deux sens, sauf riverains.

### **Commémoration du 31 Août**

La stèle du Lieutenant-Colonel FAY est en réfection pour une commémoration officielle, le 31 août, en présence de la famille, de l'ambassade Américaine, et des officiels conviés. Un arrêté sera pris pour fermer la rue de Bouleux et la RD 100 jusqu'à la RD 1324.

A l'issue de la cérémonie, la commune offrira un cocktail aux personnes présentes.

### **Eau et Assainissement : Inauguration**

L'inauguration officielle aura lieu le samedi 12 octobre à 10h30.

Le 28 septembre, le Conseil Municipal, accueillera Madame CHEVALLIER, et ses fils.

Une plaque sera créée et posée à la station de Rully en hommage à Claude CHEVALLIER décédé accidentellement à Rully.

### **CCSSO : Compétence eau et assainissement**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la compétence restera communale puisque 5 communes, dont Senlis, se sont opposées au transfert de compétence à la communauté de communes.

## CCSSO : Recomposition du conseil d'administration

Les communes ont la possibilité lors du prochain renouvellement des Conseils Municipaux prévu en 2020 de définir la recomposition du Conseil Communautaire, suivant une répartition de droit commun ou selon un accord local.

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a été envisagé de conclure, un accord local, fixant à 44 le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, réparti, conformément à l'Article L. 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, de la manière ci-dessous.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments :

- **DONNER** un avis quant au nombre et à la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise.

Après avoir entendu l'exposé, les membres du Conseil Municipal, par vote au scrutin ordinaire par 9 voix « pour », 0 voix « contre », 0 « abstention » :

- **DECIDENT** d'approuver l'accord local numéro 5 répartissant le nombre des sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise de la façon suivante :

	Accord local 5
<b>Sièges distribués</b>	<b>44</b>
Senlis	20
Fleurines	4
Thiers-sur-Thève	2
Chamant	2
Pontarmé	2
Rully	2
Villers-Saint-Frambourg-Ognon	2
Courteuil	1
Barbery	1
Aumont-en-Halatte	1
Mont-l'Evêque	1
Borest	1
Fontaine-Chalais	1
Montlognon	1
Raray	1
Montépilloy	1
Brasseuse	1

## CCSSO : Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les modalités du FPIC, les montants dus par l'EPCI, et par les communes membres. Le Conseil Municipal souhaite que la part des communes membres soit prise en charge par la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, comme cela était fait les années précédentes.

## Convention de gestion des hydrants

Le SDIS ne fait plus de contrôle des hydrants depuis 2016. La commune se doit de trouver un prestataire pour le contrôle des poteaux incendie ainsi que pour leur entretien.

Un poteau sera supprimé à Bray, son utilité n'existant plus vu sa proximité avec la réserve de la place Maurice Thomas.

Il restera donc 10 poteaux sur l'ensemble de la commune plus 3 poteaux servant aux citernes enterrées.

Monsieur le Maire présente une convention avec VEOLIA pour une vérification annuelle et un entretien annuel. Ces prestations s'élèvent à 1 430 € par an pour 13 poteaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et ce à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

## PNR

La nouvelle charte a été envoyée à la Mairie.

Le conseil doit délibérer quant à son adoption avant le 20 septembre.

Il est demandé à chacun de la lire pour une décision début septembre.

## Commerces

Monsieur le Maire fait état de sa discussion avec la propriétaire des murs du bar tabac. Il est notamment évoqué le sujet de la licence IV.

## Compte rendu des commissions

### 1. Eau et Assainissement

- a) Forage: la pompe a été installée dans le forage, la nouvelle installation permet maintenant le mélange de l'eau de ce dernier et de l'eau de la source.
- b) Assainissement: Les réseaux et les postes ont été réceptionnés, l'ensemble des réserves est levé.

La réception du lot 1 (stations) se fera sous réserves et avec réserves le mardi 9 Juillet. Quelques particuliers sont déjà branchés au réseau collectif.

## 2. Travaux et voirie :

### a) Branchement des locaux communaux à l'assainissement collectif :

Monsieur CARBONNIER présente au conseil la mise en concurrence effectuée pour le raccordement des 7 sites communaux. La salle des sports et le cabinet médical seront effectués dès le mois d'août 2019.

Après débat et analyse, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de retenir l'entreprise ATM CHRETIEN pour un montant total de 23 296 € HT.

### b) Portail :

Le portail devrait être installé courant Juillet

### c) Nettoyage du monument aux morts dans le cimetière de Rully :

Nous avons reçu de la société HB Rénovation 60 un devis pour un montant de 780 € HT/ 936 € TTC pour le nettoyage au surpresseur du monument aux morts, la peinture en doré des écritures ainsi que le nettoyage au surpresseur du crucifix.

⇒ Nous décidons de confirmer ce devis compte-tenu de son faible montant, l'entreprise Fontaine de Bethisy St Pierre n'ayant toujours pas répondu à notre demande.

Nous attendons un devis pour le sablage et la mise en peinture des chaînes en acier forgé protégeant le monument.

## 3. Fêtes et cérémonies

- Le feu d'artifice aura lieu le 13 Juillet.  
L'organisation de l'apéritif et du dîner seront identiques aux années précédentes. Les élus sont invités à venir préparer à 17h30.
- Le départ de la gerbe aura lieu le 14 Juillet à 10h00 au cimetière.

## 4. Affaires scolaires

- L'École remercie le Conseil Municipal pour sa participation à la classe de mer qui a été un franc succès
- Les effectifs seront en hausse à la prochaine rentrée : 79 enfants sont attendus.

## Questions diverses

- Il est évoqué le cas des gens du voyage qui ont essayé de s'installer sur le terrain de football le week-end de l'Ascension
- Un calendrier des locations de la salle des fêtes sera donné aux agents techniques pour que la pelouse soit toujours tondue.
- Le site internet de la Mairie est en cours de mise à jour par Jean SIROT.

**La séance est levée à 22 h 45.**

**Prochain conseil municipal le 10 septembre 2019 à 20 h 00**